

POLE ECONOMIE, TOURISME, COMMERCE Service Développement Filières Tél.: 02 98 15 31 86

BOTSORHEL

CARANTEC

GARLAN

GUERLESOUIN

GUIMAEC

HENVIC

LANMEUR

LANNÉANOU

LE CLOÎTRE-SAINT-THÉGONNEC

LOCQUÉNOLÉ

LOCQUIREC

MORLAIX

PLEYBER-CHRIST

PLOUÉGAT-GUERRAND

PLOUÉGAT-MOYSAN

PLOUEZOC'H

PLOUGASNOU

PLOUGONVEN

PLOUIGNEAU

PLOUNÉOUR-MÉNEZ

PLOURIN-LÈS-MORLAIX

SAINT-JEAN-DU-DOIGT

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER

SAINTE-SÈVE

TAULÉ

2 B voie d'accès au Port BP 97121 29671 Morlaix Cedex

Tél 02 98 15 31 31 Fax 02 98 15 31 32 contact@agglo.morlaix.fr

identifiant N° RESIZOZO 908/3 Courrier réservé QUI NON

Original remis pour exécution à :

- Copie pour information à :

ARRIVÉE

n 8 SEP. 2022

PREFECTURE DU FINISTERE

ENREGISTREMENT DU COURRIER

: DOTM SPM

Le 23 août 2022

La Vice Présidente

à

Monsieur le Préfet du Finistère S/c Madame la Sous-Préfète de Morlaix Lue de la République

BP97139

29671 MORLAIX cedex

Réf.: NB/CLG/HR/LP - 07/2022

Objet : Demande de dérogation au titre de l'arrêté de protection de biotope n°91.1957 Dossier suivi par : Laura Paillat, Cheffe de projet européen Interreg « Experience »

PJ: Note d'évaluation des incidences Natura 2000

Monsieur Le Préfet,

Le 19 juillet dernier, Morlaix Communauté a soumis à l'analyse de vos services de la DDTM une note d'évaluation d'incidences Natura 2000, dans le cadre de notre projet européen Experience.

Celui-ci a pour objectif l'installation d'une webcam sur l'Île aux Dames, permettant l'observation à distance des colonies de grands cormorans et de goélands pendant leur période de nidification. Ce dispositif servira d'outil pédagogique pour informer le grand public sur les espèces de la Baie de Morlaix et la raison de l'interdiction d'accoster sur les îles de la Réserve Ornithologique de mars à fin août.

En dehors de cette période, la caméra se tournera vers la Baie et ses monuments iconiques comme le Château du Taureau ou le phare de l'Île Louët.

Ce projet prévoit ainsi de légers travaux d'aménagement tels que la fixation sur la roche d'un mât d'un mètre cinquante et de son boîtier de caméra, ainsi que deux panneaux solaires carrés de 55 cm de côté qui alimenteront cette dernière.

Une pré-visite avec les parties prenantes sera organisée au début du mois de septembre afin de déterminer l'emplacement le plus propice à l'accueil du dispositif.

Morlaix Communauté s'engage, en outre, à mettre en place des mesures d'atténuation des incidences, telles que la limitation des interventions sur site et leur interdiction lors des périodes de nidification, l'interdiction d'arrachage de végétation ou encore la garantie de réversibilité de l'installation (panneaux photovoltaïques et boîtier caméra).

Ainsi, en complément de l'avis favorable émis par la DDTM le 18 août, je sollicite une dérogation au titre de l'arrêté de protection de biotope n°91.1957 du 23 octobre 1991, pour la bonne poursuite de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

SOUS-PRÉFECTURE DE MORLAIX

Nathalie BERNARD

"Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Président de Morlaix Communauté "





Natura 2000

Projet d'installation d'une webcam sur l'île aux Dames

Pôle Environnement / Pôle Economie, Tourisme, Commerce

Rédactrices : Gwladys Daudin et Laura Paillat 18/07/2022

Cellule Espaces Naturels -Biodiversité

gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr

Service Développement - Filières laura paillat@agglo.morlaix.fr

Enjeu Flore

La végétation de l'île aux Dames étant protégée, la plus grande précaution devra être prise lors de la pré-visite, de l'installation et lors des opérations de maintenance/nettoyage.

L'île étant entourée d'herbiers de zostères, l'accostage devra être mené avec prudence, en évitant au maximum les zones sensibles.

La végétation des colonies d'oiseaux marins étant également protégée, une attention particulière y sera portée afin de la préserver.

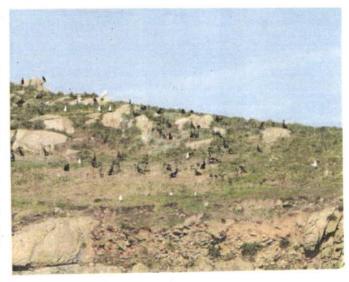
Enjeu Avifaune - Oiseaux nicheurs

En Baie de Morlaix, les principaux sites de nidification se situent sur les îlots. Trois de ces îlots (Île aux Dames, Rikard et Beg Lemm) bénéficient d'un arrêté de protection qui interdit leur accès entre le 1er mars et le 31 août pour préserver la tranquillité des oiseaux qui viennent se reproduire.

A l'échelle de la Baie de Morlaix, le site de l'île aux Dames était répertorié jusqu'à présent avec un enjeu majeur pour les oiseaux nicheurs.

Quelques espèces présentes sur l'îlot en question :

- L'Aigrette garzette: cet échassier niche sur les îlots en hauteur ou à l'abri. Il se nourrit sur les berges de la rivière (petits poissons ou crustacés, vers) ou dans les champs humides à la recherche de batraciens et insectes.
- <u>L'Huitrier pie</u> : 25 couples nichent régulièrement en baie de Morlaix (Ile aux Dames Rikard etc.). 1 à 2 couples s'installent régulièrement sur le versant NE de l'Île Noire. Ces espèces sont en période de nidification (mai-juillet) sensibles aux dérangements.
- <u>Les cormorans</u>: En baie 2 espèces sont présentes sur les îlots, le grand cormoran et le cormoran huppé. Leur période de nidification démarre tôt, dès le mois de janvier-février.



- <u>Les goélands</u>: le goéland argenté, le goéland brun et le goéland marin qui nichent dans les îlots en colonies denses. Sur l'île Louët, gîte insolite au cœur de la Baie de Morlaix, les visiteurs sont invités à se tenir éloignés de leur zone de nidification pour éviter de les déranger et surtout de subir leurs attaques.
- <u>Les sternes pierregarin</u>: quelques couples tentent de se reproduire sur l'île aux Dames, parfois sans succès.

Parmi les espèces identifiées sur l'îlot, certaines sont particulièrement sensibles au dérangement par l'homme et ses activités. C'est le cas de l'huîtrier pie, du cormoran et de la sterne pierregarin.

Description et situation du projet

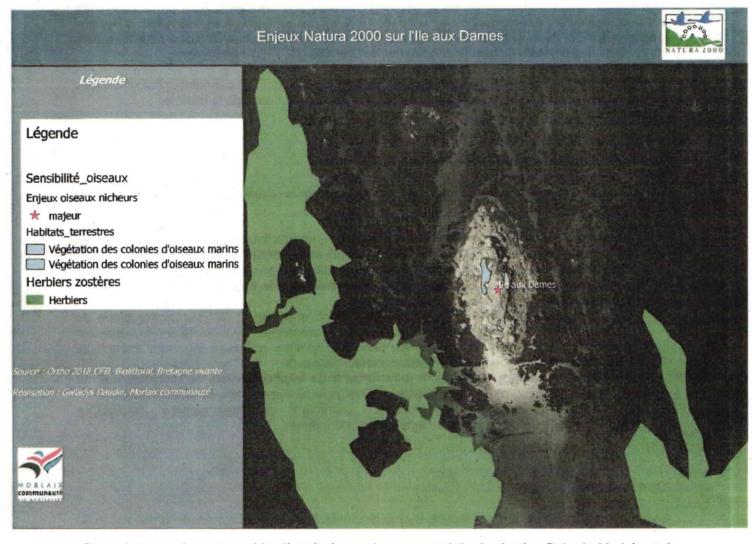
Morlaix Communauté est partenaire du projet Interreg Manche EXPERIENCE aux côtés de l'Office de Tourisme communautaire et de douze autres partenaires en France et Angleterre. Le projet EXPERIENCE vise à promouvoir un tourisme expérientiel, durable et basse saison dans les 6 régions pilotes identifiées (Bretagne, Cornouailles britanniques, Kent, Norfolk, Pas de Calais et Compiègne). Pour cela, les partenaires du projet s'inspireront des succès du tourisme expérientiel observés ailleurs.

Dans ce cadre, Morlaix Communauté investit sur un parcours d'interprétation et sa revalorisation numérique : le parcours d'interprétation et de découverte du Château du Taureau sur le GR34.

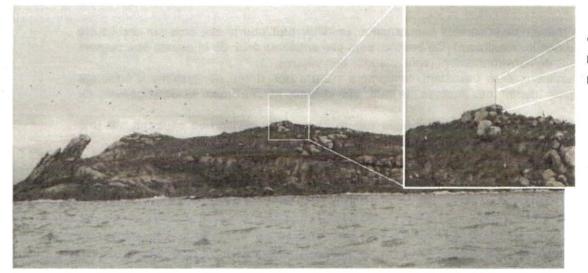
Ce dernier retrace l'histoire du Château ainsi que de la Baie. Cette dernière est décrite par les prismes de son contexte historique mais aussi celui de son patrimoine naturel riche.

Ce dernier projet, au-delà de la restauration des panneaux d'interprétation, vise également à proposer au public une vue sur l'un des îlots de la Réserve Ornithologique, inaccessible la moitié de l'année, grâce à l'installation d'une webcam adaptée aux sites isolés.

Cette caméra sera installée sur l'Île aux Dames, en Baie de Morlaix, sur l'un des ensembles rocheux au nord de l'île (voir carte ci-dessous).



Ce projet aura donc pour objectifs principaux de promouvoir la destination Baie de Morlaix et de sensibiliser les publics et les visiteurs aux enjeux environnementaux forts de la Baie. La captation vidéo des colonies présentes sur l'île aux Dames permettra d'expliquer au public la raison pour laquelle certains îlots de la Baie ne sont pas accessibles à certaines périodes de l'année. En l'absence des oiseaux, la caméra aura la faculté de pivoter pour montrer les joyaux naturels et architecturaux de la Baie (Château du Taureau, Île Louët, Île Callot, clochers de Carantec et St Pol de Léon...).



Caméra CS4 Mát (Ø 10cm, H 150cm) Panneau solaire (55x55cm) Les images seront retransmises sur le site de l'Office de Tourisme de la Baie de Morlaix, mais pourront également être partagées sur les pages web de nos partenaires institutionnels, à des fins pédagogiques et de sensibilisation. Il s'agit donc d'une action permettant la bonne mise en œuvre de certains des objectifs de gestion définis dans le DOCOB (A2.2, D1. notamment).

Les dimensions du dispositif sont décrites sur la photo ci-dessus. Les panneaux photovoltaïques seront au nombre de deux (55 x110cm) pour une meilleure autonomie de la caméra.

Mesures d'atténuation des incidences

Au vu des différents enjeux concernant l'île aux Dames, Morlaix Communauté s'engage à prendre les mesures suivantes :

- Limiter au maximum les interventions sur site: interdiction stricte de débarquer sur l'île lors de la période de nidification des oiseaux entre début mars et fin août. Seule l'association Bretagne Vivante se rendra ponctuellement sur place pour des missions de suivi des populations et pourra éventuellement maintenir la propreté de la caméra et des panneaux photovoltaïques.
- Organiser une pré-visite avec toutes les parties prenantes : DDTM, Conservatoire du Littoral, Bretagne Vivante, Morlaix Communauté, le prestataire, pour identifier l'emplacement et l'espacement entre la caméra et les panneaux solaires, qui soient les moins impactants possible et définir ensemble les préconisations à respecter.
- Interdire l'arrachage et limiter le piétinement de végétation lors de l'installation de la caméra et des installations de production d'énergie et lors des visites de maintenance.
- Garantir la réversibilité de l'installation (panneaux et boîtier caméra). Seules les perforations sur la roche resteront après retrait du matériel..

Conclusion:

Le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 pour les raisons suivantes :

- Aucun dérangement ne sera occasionné par la caméra et les panneaux photovoltaïques une fois installés sur site.
- L'impact sur la végétation sera faible, une fois les équipements installés. Une attention particulière sera portée lors de l'installation des équipements pour éviter les piétinements. L'arrachage d'herbes ou lichen sera interdit.
- L'impact du bruit sera négligeable. En phase d'installation, les bruits de perçage n'auront pas d'impact, les populations d'oiseaux n'étant pas en période de nidification à cette période de l'année.
 - Lors de la rotation de la caméra panoramique, un faible bruit pourra être émis sur une courte durée (une minute maximum). Ce bruit ne sera pas supérieur à 62 dB et devrait être couvert par les bruits de l'environnement (vent, clapotis des vagues...).
- L'impact lumineux sera inexistant, la caméra n'étant pas dotée de système d'éclairage nocturne pour capter des images de nuit, afin d'éviter au maximum le dérangement de l'avifaune.
- Les potentiels dérangements provoqués par la phase d'installation se situeront sur une période non critique pour les oiseaux nicheurs.

Sujet: Fwd: Numérisation depuis KONICA MINOLTA

De: MINGOT Marie-France PREF29 SPM-PAT < marie-france.mingot@finistere.gouv.fr>

Date: 06/09/2022 16:38

Pour: Pref29 Courrier < prefecture@finistere.gouv.fr>

Bonjour.

Vous trouverez ci-joint un courrier de la vice-présidente de Morlaix communauté en date du 23/08/2022, parvenu sous-couvert de Mme la Sous-préfète de Morlaix le 5/09, à l'attention de Monsieur le Préfet.

Bien cordialement,

Marie-France MINGOT

Cheffe du pôle d'animation du territoire et d'appui aux mutations économiques

Tél: (+33) 2 98 62 72 73 www.finistere.gouv.fr



Sous-préfecture de Morlaix

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement. N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet: Numérisation depuis KONICA MINOLTA

Date: Tue, 06 Sep 2022 13:57:32 +0200

De:pref-administrateur@finistere.gouv.fr

Répondre à :pref-administrateur@finistere.gouv.fr

Pour: marie-france.mingot@finistere.gouv.fr

Ce message a été envoyé depuis un copieur multifonctions, merci de ne pas y répondre.

Pièces jointes :

KM_C250i22090613570.pdf

30 octets